



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.773**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-14990- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**OBJET : PROGRAMMATION MONUMENTS HISTORIQUES : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL/
ETUDE PRÉALABLE, HÔTEL DE CAUMONT.DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMMATION MONUMENTS HISTORIQUES : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL/
ETUDE PRÉALABLE, HÔTEL DE CAUMONT.DEMANDES DE SUBVENTIONS. - Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Hôtel de Caumont ou de Réauville est un des plus beaux hôtels du XVIII^e siècle construit dans le quartier Mazarin.

Pour mieux en appréhender la connaissance, nous avons collaboré avec le Service régional de l'Inventaire et du patrimoine (*Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*) qui a réalisé une première étude du point de vue de l'histoire de l'art. Cet édifice se situant à la croisée d'influences parisiennes -marquées par son architecte Robert de Cotte- et d'influences provençales.

En application de votre décision du Conseil municipal n° 2010-1165 du 15 novembre 2010 et de la décision n°2011-562 du 23 mai 2011, cet immeuble abritera à partir de 2013, un musée créé par « Culture-Espace » sur le modèle du musée parisien Jacquemart-André.

Comme convenu dans la convention définissant les conditions de vente validé en séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2010, un diagnostic général de l'édifice comprenant un bilan de l'état de l'architecture, de la structure et un bilan sanitaire d'ensemble doit être entrepris. Il comprendra également une étude des façades et des jardins.

L'Etat (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) qui assure le contrôle scientifique et technique des restaurations des édifices classés, a retenu dans sa programmation le principe de cette étude qui peut être provisionnée pour un montant total de cinquante mille euros.

L'État, le Conseil Général apporteront leurs contributions pour respectivement traditionnellement 40 et 25 %. Une aide complémentaire de la Région peut être espérée comme de la Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' Adjoint délégué au Patrimoine à signer tous documents relatifs à ce diagnostic ;
- **DIRE** que la dépense correspondante provisionnée à hauteur de cinquante mille euros sera imputée au budget de la Ville, Chapitre 903 24 2031 698 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **SOLLICITER** le concours financier de l'État, le Conseil Général, la Région, la Communauté du Pays d'Aix et de tout autre partenaire public ou privé, au plus fort taux ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

2011.773 - PROGRAMMATION MONUMENTS HISTORIQUES : DIAGNOSTIC GÉNÉRAL/ETUDE PRÉALABLE, HÔTEL DE CAUMONT.DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 42
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**